



Dans ce bulletin:

- Avant-propos prononcé par le Président du CEI.
- Le Conseil consultatif des ONG chargé du suivi de l'étude de l'ONU sur la violence contre les enfants s'est réuni à New-York.
- Ils combattent comme des soldats et meurent comme des enfants. Pourquoi les enfants soldats doivent-ils figurer à l'agenda de sécurité ?
- Cry for me Argentina! L'exploitation sexuelle d'enfants en Amérique du Sud.
- Les Examens périodiques universels du Togo, du Zimbabwe et de l'Ouganda.
- Consultation d'experts sur la manière de promouvoir les droits des enfants travaillant et/ou vivant dans la rue : colmater les brèches entre la théorie et la pratique.
- Pakistan : Conférence nationale sur le travail domestique des Enfants.
- L'ANCED dans la coordination collégiale du Comité national.

Avant-propos prononcé par le Président du CEI.

Mes chers amis,

Comme toujours, c'est un immense plaisir pour moi de m'adresser à vous. Par ce message, je me propose de vous faire part des avancées réalisées au cours de ces derniers mois et, par la même occasion, vous souhaiter mes meilleurs vœux en ce début de nouvelle année.

Je tiens aussi à profiter de cette occasion pour saluer un événement important qui s'est récemment produit au sein de la « famille » DEI : la tenue de la Conférence de Kampala sur la « Privation de liberté comme mesure de dernier ressort ». Cette conférence organisée les 7 et 8 novembre à Munyonyo, Kampala, en Ouganda est le fruit d'une collaboration entre l'ACPF (le Forum africain sur les Politiques de l'Enfance) et DEI. Cette conférence a été suivie d'une réunion interne des sections nationales de DEI participantes, ainsi que d'une réunion du Comité exécutif international (CEI).

La Conférence de Kampala a été couronnée de succès et a jeté les bases d'une collaboration internationale essentielle en matière de justice pour mineurs. Plus de 300 personnes y ont participé, y compris des personnalités importantes telles que le Vice-président de l'Ouganda, la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants, deux membres du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, le Président et deux membres du

Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant, ainsi que d'autres experts en matière de justice pour mineurs. En plus du Secrétariat international (SI), 16 sections nationales de DEI - principalement des sections nationales provenant d'Afrique - étaient présentes, dont au moins un représentant de chaque région.

Je voudrais également mettre en évidence quelques-uns des apports les plus remarquables de cette conférence. Tout d'abord, la rédaction de la Déclaration de Munyonyo (disponible en anglais, sur le site : www.kampalaconference.info). Dans cette déclaration, les principaux acteurs de cette conférence s'engagent à « s'assurer que tous les enfants jouissent de leurs droits en matière de justice pour mineurs et que la privation de liberté soit utilisée comme une mesure de dernier ressort ». Cette Déclaration de Munyonyo sera soumise au prochain Forum des Organisations de la Société civile qui se tiendra à Addis-Abeba. Ensuite, la rédaction de deux textes « Vers une Justice adaptée aux Enfants en Afrique » et les « Lignes Directrices pour Défendre les Enfants dans le Système de Justice en Afrique » qui seront soumis à l'Union africaine pour qu'ils soient officiellement adoptés. Et enfin, la réalisation d'un documentaire poignant intitulé 10 qui traite des enfants privés de liberté en Afrique.

Au cours de cette conférence, les membres de DEI ont prouvé qu'ils étaient capables de collaborer, non seulement les uns avec les autres, mais





Novembre 2011

Vol. 9, No. 4

Avant-propos prononcé ... (continuation de la page 1)

aussi avec l'ACPF, sans que cette conférence n'aurait pas pu avoir lieu. En outre, cette conférence a permis aux membres de faire des propositions et de prendre des initiatives concrètes afin de renforcer les droits des enfants en Afrique, tout cela, dans un élan de créativité et de collaboration qui, nous en sommes certains, continuera de renforcer notre influence ainsi que

celle de l'ensemble du mouvement DEI.

Je remercie infiniment DEI-Ouganda, le SI, le CEI et toutes les sections nationales qui ont contribué à la préparation et à la tenue de cette importante conférence.

Je vous souhaite à tous mes meilleurs vœux,

Rifat Kassis

Le Conseil consultatif des ONG chargé du suivi de l'étude de l'ONU sur la violence contre les enfants s'est réuni à New-York.

Le Conseil consultatif des ONG s'est réuni à New York du 11 octobre au 14 octobre alors que se tenait la session de la Troisième Commission de l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil consultatif des ONG a été créé en 2007 pour assurer un suivi efficace et assidu de l'étude sur la violence. A l'heure actuelle, son rôle principal est de travailler en étroite collaboration avec la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants (Mme Marta Santos Pais) pour s'assurer que la société civile participe bel et bien au suivi des activités. Le Conseil consultatif est composé de 18 membres : 9 représentent les ONG internationales, et les 9 autres sont sélectionnés au niveau régional pour représenter les ONG nationales et régionales. Ce sont les ONG qui désignent les représentants internationaux. Ces derniers sont choisis pour leur implication, ou celle de l'organisation dont ils font partie, dans l'étude ; pour leur expérience en matière de violence à l'encontre des enfants ; pour leur capacité à communiquer avec des réseaux plus larges pendant le suivi ; pour leurs participations passées dans le processus d'étude et pour leur éventuelle contribution au processus de suivi. Les membres régionaux ont été choisis sur les mêmes critères. Chaque région a organisé son propre processus de désignation.

DEI est un membre actif de ce conseil depuis que ce dernier a été créé. A l'époque, ce conseil était représenté par Virginia Murillo Herrera (aussi soutenue

par DEI-Costa Rica). Aujourd'hui, il est représenté par Ilena Bello, Directrice générale du Secrétariat international (également soutenue par DEI-Belgique).

Le Conseil consultatif se réunit deux fois par an : la première fois, à Genève, en mars, pendant la session du Conseil des droits de l'homme, et, la deuxième fois, à New York, en octobre, lorsque la Troisième Commission se réunit pour discuter des droits des enfants. Au cours de la dernière réunion d'octobre, le Conseil consultatif des ONG a rencontré Marta Santos Pais pour lui présenter ses activités et pour mieux savoir quels étaient ses objectifs pour l'avenir et quelles seraient ses futures missions. Cette réunion a aussi été pour Marta Santos Pais une bonne occasion de renforcer le soutien dont elle a besoin pour renouveler son mandat qui prendra fin en octobre 2012. Le bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général a aussi récemment envoyé aux gouvernements, aux institutions des Nations Unies et aux ONG un rapport sur le suivi de l'étude de l'ONU qui pourrait aider Marta Santos Pais à rédiger son rapport sur l'état de l'application des recommandations prévues par l'étude de Pinheiro, six ans après sa parution. Une version pour enfant de ce rapport a également été réalisée et partagée avec les ONG et les organisations partenaires. (Pour plus d'informations sur ces deux rapports : <http://www.crin.org/violence/resources/reports/index.asp>)

Le Conseil consultatif des ONG était aussi présent lors de la séance de la Troisième Commission. Au cours de cette séance, les Etats membres ont pris con-



Novembre 2011

Vol. 9, No. 4

Le Conseil consultatif ... (continuation de la page 2)

naissance des rapports de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants et de la Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflits armés; du rapport du Président du Comité de l'ONU sur les droits des enfants et du rapport du Rapporteur spécial sur la vente, la prostitution des enfants et la pornographie infantile. Il faut noter que, dans son rapport, Radika Coomaraswamy (la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies pour les enfants et les conflits armés) établit un lien entre l'application de la justice pour mineurs et les mineurs impliqués dans des groupes armés (lire Chapitre B « Les Enfants Incarcérés »). Aussi, parce que les incarcérations de jeunes ne semblent pas perdre du terrain, Mme Coomaraswamy demande aux États membres de prendre des mesures qui ne vont pas à l'encontre des Règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs (aussi connues sous le nom de Règles de Beijing) et de préférer à la détention des procédures extrajudiciaires de réinsertion. En outre, toute personne militant pour la protection des droits des enfants devrait pouvoir entrer en contact avec tous les enfants détenus par des forces multinationales. Dans son rapport, Marta Santos Pais explique que la lutte contre la violence au sein du système de justice pour mineurs reste l'une de ses priorités. Dans cette perspective, elle organisera une réunion d'experts en janvier 2012, à Vienne, en collaboration avec le Bureau du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Gouvernement autrichien (note : DEI, par le biais du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur la justice pour mineurs - IPJJ - sera invité à prendre part à cette réunion). Pour plus d'informations et pour lire la version complète des rapports mentionnés, visitez le site des Nations Unies, article 64 du lien suivant : <http://www.un.org/en/ga/third/65documentslist.shtml>

A la Conférence de Kampala, non seulement des faits ont été rappelés, des informations sur les activités et les engagements de chaque membre pour combattre la violence contre les enfants ont été échangées, mais, en plus, un rapport intitulé Cinq ans après: un point global sur la violence à

l'encontre des enfants.) a été publié. Ce rapport fait le point sur les actes de violence perpétrés à l'encontre des enfants depuis que l'étude des Nations Unies a été publiée en 2006. Les conclusions de ce rapport ont de quoi grandement inquiéter. La violence à l'encontre des enfants continue de sévir dans tous les milieux, et certaines formes de violence gagnent même du terrain. La triste réalité, c'est que, en 2011, les enfants sont encore humiliés, battus, brûlés et abusés sexuellement par des adultes, des parents, des professeurs, des auxiliaires de vie, des employés et des représentants des forces de l'ordre. Les enfants sont encore victimes de la violence qui sévit au sein de la communauté, du trafic d'enfant, de la violence domestique et des agressions physiques, verbales et sexuelles directes. En outre, les endroits où des progrès ont été enregistrés sont trop peu nombreux. Un des chapitres du rapport intitulé La violence dans les institutions de la santé et de la justice est particulièrement intéressant pour le travail que réalise DEI en matière de justice pour mineurs. Ce rapport mentionne également un rapport publié par DEI et le recommande à toute personne désirant obtenir des informations sur la manière de résoudre des problèmes qui ont trait à la violence dans le système de justice pour mineurs. La publication (disponible sur le site du CRIN : http://www.crin.org/docs/Five_Years_on.pdf) est parue dans le cadre d'une réception organisée par la Mission de Norvège à New York et sera publiée au niveau régional, après avoir été traduite en français, en espagnol et en arabe. Cette réception s'est tenue le 12 octobre et a été suivie par un événement parallèle le 17 octobre à Genève. Mme Marta Santos Pais et Mme Susan Bissel (Chef du département de protection de l'enfance, UNICEF) faisaient partie des personnes qui ont assisté à cette réception.





Novembre 2011

Vol. 9, No. 4

Ils combattent comme des soldats et meurent comme des enfants.

Pourquoi les enfants soldats doivent-ils figurer à l'agenda de sécurité ?

Le mercredi 12 octobre 2011, DEI-SI a pris part à une table ronde sur le problème des enfants soldats, soulignant la raison pour laquelle ces derniers devaient figurer à l'agenda de sécurité. Cette table ronde a été organisée par l'Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR).

Autour de cette table étaient assis le lieutenant général Roméo Dallaire, Sénateur et ancien commandant des forces de la Mission d'assistance des Nations Unies au Rwanda (MINUAR) ; Elizabeth Decrey Warner, présidente et co-fondatrice de l'Appel de Genève ; et Simon Hug, Directeur du département de science politique et relations internationales de l'Université de Genève.

On estime que, ces dix dernières années, deux millions d'enfants ont perdu la vie dans des conflits, six millions ont été grièvement blessés ou handicapés à vie et plus de vingt millions ont été déplacés, au sein même de leur pays ou vers l'étranger, à cause d'une guerre. De plus, parce qu'ils ont été chassés de chez eux, des millions d'enfants ont été victimes de violences sexuelles, ont souffert de traumatismes psychologiques graves, de malnutrition ou de maladies, pour ne citer que quelques exemples. A cause des conflits qui touchent leurs pays, les enfants sont privés de leurs systèmes de soutien, ce qui accroît ces problèmes. Aujourd'hui, nous apprenons que ces problèmes sont accrus par de nombreux facteurs, comme les recrutements forcés par des groupes de rebelles et par des forces armées. Certains enfants sont utilisés par des commandants pour combattre sur les lignes de front, tandis que d'autres sont utilisés pour assurer des fonctions de soutien.

Dans son dernier ouvrage intitulé *They Fight Like Soldiers, They Die Like Children* (Ils Combattent Comme Des Soldats et Meurent Comme Des Enfants) paru en 2010, le Lieutenant-General Roméo Dallaire offre une introduction choquante au phénomène des enfants soldats, et apporte des solutions passionnantes et concrètes pour éradiquer

la formation et l'entraînement des enfants soldats. Il énumère les nombreuses raisons qui expliquent pourquoi les enfants sont devenus des armes de choix dans les conflits du monde entier et sont utilisés aussi bien par les gouvernements que par les entreprises criminelles. Comme Dallaire le dit : « Les enfants soldats matérialisent le rêve de tout commandant : ils constituent le parfait système d'armement de faible technologie, bon marché et expansible qui peut se perpétuer à l'infini. »

Il donne la même définition d'enfant soldat que celle que l'on retrouve dans les Principes de Paris : « Un enfant associé à une force armée ou à un groupe armé. » En d'autres termes : toute personne âgée de moins de 18 ans qui est ou qui a été recrutée ou utilisée par une force armée ou un groupe armé, quelle que soit sa fonction. Cette définition, très large, comprend les enfants, garçons ou filles, utilisés comme combattants, cuisiniers, gardiens, messagers, espions ou à des fins sexuelles. Un enfant soldat n'est donc pas juste un enfant qui prendrait directement part, ou qui aurait pris directement part, aux hostilités.

Dallaire a également eu à cœur de mettre en lumière l'aspect du problème le plus négligé : les filles comptent pour 40% des enfants soldats de par le monde et sont aussi bien utilisées dans les combats traditionnels que dans des fonctions informelles où elles jouent un rôle de gardiennes, esclaves sexuelles ou « récompenses » pour les soldats. Parfois, les enfants issus du viol des soldates servent à remplir les rangs des milices et des armées de rebelles. Ces enfants sont nés de la torture et élevés dans la violence.

Dallaire ajoute que les programmes pour le DDR – Désarmement, démobilisation et réinsertion – devraient comprendre deux « R » de plus ; un pour le rapatriement et un pour la réinstallation. Selon lui, aucun progrès ne sera envisageable tant que les gouvernements ne tenteront pas de



Novembre 2011

Vol. 9, No. 4

Ils combattent comme des soldats... (continuation de la page 4)

prévenir de manière régulière ce genre de recrutements, tant qu'il n'y aura pas plus d'offres d'emplois et de formations professionnelles pour ces jeunes et tant que les politiques publiques et les médias ne s'intéresseront pas au problème des conflits prolongés.

Il insiste sur le fait qu'une formation est nécessaire : aucun mécanisme national ou régional n'a proposé de politique efficace et cohérente permettant de s'occuper des enfants soldats dans les opérations de paix complexes. Cette formation doit comprendre : la recherche, la capacité de construction, la promotion et la sensibilisation.

D'après Simon Hug, les enfants soldats sont utilisés lorsqu'il y a un manque général de sécurité et qu'il existe toute sorte de problèmes difficiles à percevoir. En outre, les camps de réfugiés établis dans des zones de conflits restent des zones de recrutement pour les acteurs non gouvernementaux. Les problèmes de sécurité sont donc la cause principale de ce problème.

Mme Elisabeth Decrey Warner fait remarquer que les enfants, de par leur développement physique et mental, sont particulièrement vulnérables aux effets des conflits armés. A cause de ces conflits, les enfants finissent par être séparés de leurs auxiliaires de vie et, parfois, leurs études sont interrompues. De plus, comme cela a été observé dans beaucoup de cas, les enfants sont moins capables d'endurer des traumatismes physiques et mentaux. L'un des problèmes majeurs réside dans le fait que les enfants peuvent être recrutés par des forces armées ou des groupes armés non gouvernementaux. Certains de ces enfants rejoignent ces groupes armés pour échapper aux difficultés qu'ils rencontrent. Par exemple, ils ne peuvent pas satisfaire leurs besoins primaires, ou ils veulent échapper aux relations qu'on les oblige à avoir. D'autres rejoignent ces

groupes parce qu'ils veulent assouvir une soif de puissance, ou parce qu'ils veulent venger la perte d'un ou plusieurs des membres de leur famille. D'autres encore s'engagent parce qu'ils sont élevés dans des familles dont certains membres font parties des groupes armés non gouvernementaux, ou parce qu'ils vivent dans des communautés où la distinction entre combattants et civils n'est pas bien définie.

La sécurité des personnes est un autre problème. Pour pouvoir mettre un terme à cette chaîne de violence sans fin qui caractérise les communautés frappées par une guerre, il faut maintenir les enfants à l'écart des conflits. La grande majorité des conflits armés qui se déroule en ce moment impliquent des groupes armés non gouvernementaux. Ces derniers recrutent encore beaucoup de garçons et de filles pour les utiliser dans des conflits armés alors que les Etats violent de moins en moins les lois. Les groupes armés non gouvernementaux constituent donc une partie du problème. L'un des objectifs de l'Appel de Genève est de s'assurer que ces groupes armés deviennent une partie de la solution.

Ces dernières années, les lois internationales se sont étendues pour reconnaître la vulnérabilité des enfants. Le droit international humanitaire et la loi internationale des droits de l'homme offrent une protection toute particulière aux enfants vivant en situation de conflits armés. Ces lois interdisent qu'on enrôle les enfants ou qu'on leur fasse prendre part, de quelque manière que ce soit, aux hostilités. Le cadre légal international ne permet pas aux groupes armés non gouvernementaux de devenir signataires de traités internationaux. Par conséquent, même s'ils disent vouloir respecter les normes visant à protéger les enfants dans les conflits armés, ils ne peuvent pas négocier ou contester des décisions prises au niveau international en se raccrochant à des lois déjà existantes.

Cry for me Argentina ! L'exploitation sexuelle d'enfants en Amérique du Sud.

Les touristes qui visitent les incroyables chutes d'Iguazú en Amérique du Sud disent

que, plusieurs kilomètres avant d'entrer dans la ville, on peut déjà entendre le

Cry for me Argetina!... (continuation de la page 5)

fracas de l'eau. Les chutes – qui sont en fait une suite de 275 cascades et de chutes d'eau de 82 mètres de haut – se trouvent tout au long d'un précipice en forme de croissant de lune et s'étalent sur une longueur de près de 3 kilomètres. A cet endroit se rencontrent trois pays : l'Argentine, le Brésil et le Paraguay. Les Chutes d'Iguazú se trouvent au bord d'un territoire argentin qui, si on regarde sur une carte, ressemble à un doigt crochu surélevé par rapport au reste du territoire avec, à l'Est, le Brésil, et, au Nord-Ouest, le Paraguay. Ces chutes ont longtemps été considérées comme étant l'une des merveilles du monde. A l'époque où Eleanor Roosevelt, alors Première Dame des Etats-Unis, s'était rendue sur les lieux peu avant la seconde guerre mondiale, elle avait déclaré, sur le ton de la plaisanterie : « poor Niagara » (Pauvre Niagara). Pour les personnes vivant en Amérique du Nord, cette allusion fait surtout référence aux trois chutes d'eau qu'ils connaissent le mieux : les chutes du Niagara. Ces dernières se trouvent à la frontière entre la province d'Ontario, au Canada, et l'Etat de New York. Les Chutes d'Iguazú, ainsi que leurs alentours, constituent l'un des espaces naturels les plus connus d'Amérique du Sud et attirent chaque année des centaines de milliers de visiteurs. Cependant, les touristes ne sont pas les seuls à aller et venir à cet endroit. Parce que les contrôles douaniers y sont laxistes, ce point de rencontre entre ces trois pays constitue un paradis sur terre pour les contrebandiers. La circulation des biens et des personnes y est chaque jour plus importante. Les produits bon marché, tels que le matériel électronique, les bijoux et les vêtements, traversent ces frontières. Mais, à cet endroit s'exerce également un trafic illégal de drogues, de véhicules volés, de pièces de voitures, d'armes et même d'êtres humains. Selon Interpol et le Federal Bureau of Investigation (FBI), la ville paraguayenne de Ciudad del Este (qui se trouve sur le Rio Paraná, une rivière qui naît au Brésil et que l'on peut traverser grâce au pont international de l'Amitié) connaît de sérieux problèmes de trafic illégal. D'après certains chiffres, l'argent amassé par ce marché noir serait égal à cinq fois l'économie nationale du Paraguay. Plusieurs services de renseignements internationaux et agences de sécurité nationales pensent

qu'une partie de l'argent rapporté par ce commerce sert à financer des groupes criminels qui se trouvent dans d'autres régions et des groupes partisans et adeptes du terrorisme politique. Le présent article ne traite que du trafic d'enfants à des fins sexuelles. Au moment où cet article a été rédigé (en 2010), chaque membre des Nations Unies, à l'exception des Etats-Unis et de la Somalie, avait ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies (CIDE). Pourtant, les droits des enfants sont toujours bafoués. Deux des exemples de violations les plus abjectes sont la prostitution infantile et le trafic international d'enfants à des fins sexuelles. D'après l'Organisation internationale pour les migrations des Nations Unies (OIM), le trafic d'êtres humains exercé dans la région qui entoure les Chutes Iguazú concerne surtout les femmes, les adolescents et les enfants. Des études réalisées par l'OIM montrent que les jeunes femmes sont échangées à la frontière, ou ailleurs, pour une courte période ; de quelques heures à un jour ou deux. D'après des programmes de recherches, chaque jour, environ 6000 enfants et adolescents non accompagnés traversent le pont international de l'Amitié qui relie le Brésil au Paraguay. Ces jeunes encourent le risque de se faire kidnapper et de devenir, parce qu'on les y oblige ou parce qu'ils n'ont pas d'autre moyen de s'en sortir, des victimes du commerce sexuel. Parmi ces adolescents et ces enfants, beaucoup sont analphabètes et issus de milieux extrêmement pauvres. Bon nombre de ces jeunes ont dû s'enfuir pour échapper aux abus et aux violences dont ils étaient victimes dans leur propre maison. Ils se sont vus obligés de partir pour les villes qui bordent la région où les trois pays se rencontrent dans l'espoir de trouver du travail. Le nombre d'enfants sexuellement exploités est étonnamment élevé. D'après Sentinela – un groupe de défense des droits des enfants brésiliens, dont l'un des bureaux, est situé dans la ville frontalière de Foz do Iguazú –, sur les 489 enfants auxquels Sentinela est venu en aide entre 2002 et 2007, 410 étaient victimes d'exploitation sexuelle (90 % de ces 410 enfants étaient des filles âgées de 7 à 18 ans). D'autre part, d'après les agents de service d'immigration argentins travaillant dans la ville frontalière de Puerto Iguazú,



Novembre 2011

Vol. 9, No. 4

Cry for me Argentina!... (continuation de la page 6)

sur les douzaines de filles et de jeunes femmes qu'ils ont aidées entre 2004 et 2007, presque 100 % étaient des filles ou des jeunes femmes venant du Paraguay et destinées à travailler dans des maisons de passe ou dans des discothèques se trouvant plus au sud de l'Argentine, ainsi qu'à Buenos Aires et à Cordoba. Or l'Argentine a ratifiée la CIDE et le et le Protocole facultatif sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants. Elle se doit donc de mettre en place des programmes et des politiques pour empêcher le trafic d'enfants, comme le préconisent les lois internationales. Toutefois, l'Argentine est l'un des pays d'Amérique latine où le trafic d'enfants est le plus répandu. Cela est surtout dû au fait que ce pays ne dispose pas de ressources suffisantes pour remédier à ce problème et que beaucoup de personnes chargées de faire respecter la loi et de responsables des douanes sont complices de ce genre de trafic. Les nombreux rapports rédigés par les Nations Unies et par des agences non gouvernementales montrent que le problème n'est pas que les autorités ne soient pas au courant de ce type de trafic, mais plutôt que ces pays manquent d'initiatives et de ressources pour enquêter ou poursuivre les mal-fauteurs et, ainsi, sauver les enfants. Ce manque de ressources n'est pas uniquement observable dans les pays en voie de développement tels que le Brésil et l'Argentine, deux pays qui luttent encore contre la pauvreté. Des pays membres du G20, aussi, manquent de ressources (c'est le cas, par exemple, du Canada) pour enquêter sur ce qu'on appelle le « tourisme sexuel » et traduire les coupables devant les cours et tribunaux de leur pays d'origine. Les pays, aussi bien riches que pauvres, ne parviennent pas, dans des mesures différentes, à respecter les lois internationales. En 1989, la Communauté internationale s'est penchée sur la question des droits des enfants dans le monde. C'est alors que la Convention internationale des droits de l'enfant des Nations Unies a été créée. Plus de 20 ans plus tard, beaucoup d'enfants sont encore loin d'être en sécurité et leur mode de vie ne répond pas aux principes prévus par la CIDE. Bien que seul le cas de l'Argentine soit mentionné dans cet article, ce pays n'est pas le seul

à violer les droits des enfants. Dans beaucoup d'autres pays, les enfants sont échangés pour, par la suite, être exploités sexuellement ou être utilisés comme main-d'œuvre bon marché. Néanmoins, l'Argentine est une destination bien connue pour le « tourisme sexuel ». Presque tous les adeptes du tourisme sexuel qui se rendent en Argentine sont des hommes venant d'Amérique du Nord et d'Europe. Richard Poulin, un sociologue canadien qui a étudié le tourisme sexuel international, explique que, ces 20 dernières années, ce trafic a gagné du terrain et est devenu beaucoup plus complexe. Selon lui, les trafiquants d'êtres humains, tous reliés d'une manière ou d'une autre à un réseau de crime organisé, font passer un peu partout dans le monde entre un et quatre millions de femmes et d'enfants chaque jour. La plus grande partie de ces femmes et de ces enfants sont destinés au commerce sexuel. Richard Poulin poursuit : « On échange ces personnes comme des marchandises pour travailler dans l'industrie du sexe. Elles constituent de nouvelles ressources à l'état brut. » Pour faire référence à ce commerce dégradant, Poulin parle de « féminisation de la migration ».

Sans compter la minorité de pays qui disposent de système d'Etat de droit fonctionnel, le monde ressemble beaucoup à un monde hobbesien. La protection dont les enfants devraient bénéficier est souvent théorique et rarement mise en application dans les faits. Et la triste réalité, c'est que les personnes qui profitent le plus de ces êtres vulnérables sont celles qui viennent justement de ces pays qui constituent un Etat de droit, y compris du Canada. Le trafic d'enfants à des fins sexuelles dévoile un système d'offre et de demande international vil et profondément immoral. Les personnes qui utilisent ces enfants à des fins sexuelles seraient envoyées en prison et mises au ban de la société si, dans leur pays d'origine, on les surprenait dans des endroits où des enfants et des adolescents sont vendus par leur propre famille à des personnes vivant dans un monde lugubre dont tout le monde connaît l'existence, mais que rien ne peut arrêter, ni les lois les plus louables, ni les conventions internationales.



Les Examens périodiques universels du Togo, du Zimbabwe et de l'Ouganda

Le 6 octobre 2011, l'Examen périodique universel s'est prononcé sur la situation au Togo. Mme Leonardina Rita Doris Wilsons-de Souza, Ministre des droits de l'homme, de la consolidation de la démocratie et de la formation civique, a présidé la délégation et a présenté le rapport au Groupe de travail. Elle a assuré au Groupe de travail que le gouvernement togolais accordait une grande importance à la promotion et à la protection des droits de l'Homme. Le rapport émis par le gouvernement togolais était très complet et soulignait les progrès déjà réalisés en matière de promotion et de protection des droits de l'Homme. Dans ce rapport, les nombreux instruments servant à promouvoir et à mettre en application les droits de l'Homme étaient mis en avant. C'est le cas, par exemple, de la mise en place, en 1987, de la Commission Nationale des Droits de l'Homme qui a été reconnue par la Constitution en 1992 ; de l'abolition de la peine de mort en 2009 et de la rédaction du Code de l'Enfant Togolais en 2007. Au cours de la discussion qui s'en est suivi, les questions, recommandations et commentaires spécifiques suivants ont été faits:

- L'audience a félicité le gouvernement togolais pour la création de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation, mais a exprimé quelques inquiétudes quant au fait que cette commission ne bénéficie pas de toutes les ressources nécessaires.
- L'audience a critiqué les conditions de vie des personnes incarcérées, la longueur des détentions avant jugement et le fait que ces mêmes personnes en attente de leur jugement doivent partager une cellule avec des personnes déjà inculpées. Elle a demandé que les conditions de vie dans les prisons répondent aux standards internationaux.
- L'audience a recommandé au Togo d'offrir une formation sur les droits de l'Homme aux personnes chargées de faire respecter la loi, aux juges et aux forces de police. Elle a aussi souhaité savoir si l'enseignement des droits de l'Homme avait été intégré aux programmes scolaires.

A l'adoption de ce rapport, la délégation a accepté 112 des recommandations qui lui

ont été faites et n'en a rejeté que 11.

Dix autres recommandations devaient encore faire l'objet d'une discussion plus approfondie entre le gouvernement togolais et la société civile. Le gouvernement togolais rendra ses décisions pour ces 10 recommandations restantes lors de la 19e session du Conseil des droits de l'homme de mars 2012.

Dans ses conclusions, Mme Wilson-de Souza a assuré qu'elle mettrait en place les recommandations acceptées aussi vite que possible et a demandé à la Communauté internationale de soutenir le Togo dans la promotion et la protection des droits de l'Homme.

Le 10 octobre 2011, le Groupe de travail sur l'Examen périodique universel a étudié la situation en matière de respect des droits de l'Homme au Zimbabwe. La délégation était présidée par M. Patrick A. Chinamasa, Ministre de la justice, des affaires judiciaires et parlementaires. Dans l'introduction de son communiqué, M. Chinamasa écrit que si le Zimbabwe ne se développe pas assez, c'est parce qu'il est encore sanctionné par l'Union européenne (UE), les États-Unis et le Commonwealth. Huit autres pays partagent son avis (la République démocratique de Corée, l'Iran, la Namibie, Le Venezuela, Cuba, la Chine, le Tchad et la Malaisie). D'après les États présents, le Zimbabwe devrait entamer sa réforme éducative et mettre en place ses politiques en matière de soins de santé. En outre, il a été demandé au Zimbabwe de revoir sa Loi publique d'ordre et de sécurité (POSA) à cause des restrictions de la liberté d'expression et de la liberté de réunion qui découlent de cette loi. Au cours de la discussion, d'autres problèmes tels que l'expulsion forcée des propriétaires terriens, le manque d'enquêtes sur la violence dont font preuve les forces de police et la situation des travailleurs dans les mines de diamants de la région de Marange ont été abordés.

Les questions, recommandations et commentaires spécifiques suivants ont été faits

- L'audience a demandé au gouverne-



Novembre 2011

Vol. 9, No. 4

Les Examens Périodiques Universels...(continuation de la page 8)

ment zimbabwéen de ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ; la Convention contre la torture et les traitements et punitions cruels, inhumains ou dégradants ; la Convention relative au statut des réfugiés de 1951 et le Statut de Rome de la Cours pénale internationale.

- Il a été demandé au gouvernement zimbabwéen de revoir la Loi publique d'ordre et de sécurité et les articles de la Constitution traitant de la liberté d'expression et de la liberté de réunion.

- L'audience a également demandé au gouvernement zimbabwéen d'abolir la peine de mort.

- L'audience a aussi demandé au gouvernement zimbabwéen d'améliorer les soins de santé, la sécurité sociale et son système éducatif, en particulier dans le but de faciliter l'accès aux personnes plus démunies.

- L'audience a demandé au gouvernement zimbabwéen de s'assurer que les défenseurs des droits de l'Homme soient capables d'accomplir leur mission en toute sécurité, sans qu'il y ait de répercussions pour eux ou pour leur famille.

Le Zimbabwe a accepté 81 des recommandations qui ont été faites et en a rejeté 67. Il ne s'est pas prononcé sur 31 recommandations, mais le fera lors de la 19e session du Conseil qui se tiendra en mars 2012.

Le 10 Octobre, le Groupe de travail sur l'Examen périodique universel a revu son rapport sur la situation en Ouganda. Il a critiqué le gouvernement pour l'application de la peine de mort et les tortures infligées par les forces de police. Le président de la délégation d'Ouganda, M. Henry Okello-Oryem, ministre d'Etat aux Affaires étrangères, a ouvert la session avec une révision du rapport national. Il a rappelé les droits garantis par la Constitution à toutes les minorités, c'est-à-dire aux femmes, aux enfants et aux personnes âgées. Pour le gouvernement d'Ouganda, la défense des ces droits reste une priorité. Le ministre a également répondu aux critiques portant sur la peine de mort et sur le refus de l'homosexualité en Ouganda. En termes d'orientation sexuelle,

M. Okello-Oryem a expliqué que les couples de même sexe étaient traités comme des criminels afin de protéger et de respecter le contexte social et culturel du pays. Les relations entre personnes du même sexe sont perçues comme des pratiques nuisant à la culture nationale et faisant obstacle au bon développement des enfants. En ce qui concerne la peine de mort, elle n'est d'application que pour punir les personnes qui ont commis des délits extrêmement graves, mais n'a plus été appliquée depuis 1999. Pourtant, seul le juge peut décider de l'appliquer ou non. D'après le ministre, un référendum portant sur l'abolition de la peine de mort a conclu que la majorité de la population voulait que cette condamnation soit toujours prévue par la Constitution. Les Etats africains présents à cette réunion ont demandé au gouvernement ougandais de prendre les mesures nécessaires pour améliorer la santé des mères ; pour apporter plus de soutien aux patients atteints du virus du SIDA ou du VIH ; pour mettre en place un système d'enseignement de base, gratuit et obligatoire et pour promouvoir et protéger les droits de l'Homme. La Chine et d'autres pays en voie de développement ont invité la Communauté internationale à continuer d'encourager le Zimbabwe dans ses efforts. Le Zimbabwe et le Bangladesh ont expliqué qu'ils protégeaient les enfants et les jeunes « des pratiques anticulturelles », sous-entendu « des relations entre personnes du même sexe ». Certaines recommandations particulières ont été faites, principalement par les Etats européens, la Fédération russe, le Canada et les Etats-Unis. Ces pays ont demandé au gouvernement ougandais de :

- Signer et ratifier la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ; la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et la Convention relative au statut des apatrides.

- Mettre en place un mécanisme central indépendant qui révisera et appliquera les recommandations portant sur les droits



Novembre 2011

Vol. 9, No. 4

Les Examens Périodiques Universels...(continuation de la page 9)

de l'Homme faites par les organismes internationaux.

- Débuter une campagne de sensibilisation sur les mutilations génitales infligées aux femmes et sur les sacrifices d'enfants.

Sur les 171 recommandations faites, le gouvernement zimbabwéen en a accepté 110 et en a rejeté 19. Il ne s'est pas pro-

noncé sur 42 recommandations, mais le fera lors de la 19e session du Conseil des droits de l'Homme. Selon la délégation, ces 42 recommandations n'ont pas pu être acceptées, soit parce qu'elles ont des répercussions économiques, soit parce qu'elles ne sont pas en accord avec la politique nationale.

Consultation d'experts sur la manière de promouvoir les droits des enfants travaillant et/ou vivant dans la rue : colmater les brèches entre la théorie et la pratique.

Le mardi 1 et le mercredi 2 novembre 2011, DEI-SI a participé à une table ronde sur la question des enfants des rues. DEI-SI a voulu mettre l'accent sur la nécessité de protéger les droits de l'enfant. Il a ajouté que ces enfants n'avaient pas choisi de vivre dans de telles conditions et que ce mode de vie avait des répercussions, aussi bien sur le développement personnel de l'enfant que sur la société. Cette table ronde a été organisée par le Bureau du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies avec le soutien de Aviva, Consortium For Street Children, et de l'UNICEF. Les modérateurs qui composaient les nombreuses sessions de ces deux jours de discussions étaient : Najat Maalla M'jid, Rapporteuse

Spéciale sur la vente des enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants ; Maria Herczog, Rapporteuse du Comité aux droits des enfants ; Jane Connors, Chef des Procédures spéciales, Haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme ; Wan Hea Lee, chef de la Section des groupes thématiques à la Division des traités de droits de l'homme du Haut Commissariat aux droits de l'homme ; et Jean Zermatten, Président du Comité des Droits de l'enfant de l'ONU. Le rapport complet, en anglais uniquement, est disponible à l'adresse suivante : <http://www.ohchr.org/EN/Issues/Children/Study/pages/ExpertConsultation.aspx>

Pakistan : Conférence nationale sur le travail domestique des Enfants

Le 29 octobre 2011, les ONG SPARC (Society For the Protection of the Rights of the Child) - DEI-Pakistan ont accueilli à Islamabad la Conférence nationale sur le travail domestique des enfants. Le SI a pris part à l'évènement et a rappelé qu'il incombait à DEI de dénoncer de telles pratiques au niveau international.

Pour plus d'informations:

<http://www.thenews.com.pk/Today-sPrintDetail.aspx?ID=75242&Cat=6&dt=10%2F30%2F2011>

<http://www.thenews.com.pk/Today-sPrintDetail.aspx?ID=75242&Cat=6&dt=10%2F30%2F2011>

<http://tribune.com.pk/story/284888/shedding-light-on-rising-domestic-child-abuse/>



Contributeurs:

Anna D. Tomasi

Brian Seaman

Ellie Pello-Esso

Elliott Postlewait

Ileana Bello

Rifat Kassis

Édition:

Benoit Van Keirsbilck

Mise en page:

Lucas Orozco

Traduction:

Charlotte Dramaix

L'ANCED dans la coordination collégiale du Comité national

L'Associação Nacional dos Centros de Defesa da Criança e do Adolescente (l'Association nationale des Centres de Défense des Enfants et des Adolescents - ANCED) fait désormais partie du nouveau corps de coordination collégiale du Comité national pour le Combat contre la Violence ou l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents. Denis Campos est le représentant de l'ANCED pour une période de deux ans (de 2011 à 2012).

Le Comité national est un organisme national composé de 14 membres. Il représente la société civile, les autorités publiques et la coopération internationale. Son objectif est de régir les affaires politiques et opéra-

tionnelles, comme par exemple l'instauration du Plan national qui permet l'articulation et la mobilisation permanente de personnes et d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux. Il permet de mener des actions efficaces pour lutter contre les violences sexuelles à l'égard des enfants et des adolescents.

Pour plus d'informations : www.anced.org.br
Nouvelle adresse d'ANCED :
SEPN Quadra 506 - Bloco « C » - W3 Norte
- Subsolo, Sala 34. Cep
70.740-503 - Brasília DF.
Téléphone : (61) 32747671
E-mail : anced@anced.com.br

International Secretariat
Case postale 88
CH-1211 Geneva 20

Tel: +41 22 734 05 58
Fax: +41 22 740 11 45

info@dcj-is.org



Veillez SVP noter que les articles de ce bulletin sont des contributions individuelles des sections nationales de DEI et du Secrétariat International, et en tant que telles, elles ne reflètent pas la position officielle des membres du CEI ou du mouvement dans son ensemble.